

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU BUREAU DE LA MÉTROPOLE AIX-MARSEILLE-PROVENCE

Séance du jeudi 5 mai 2022

Madame Martine VASSAL, Présidente de la Métropole Aix-Marseille-Provence, a ouvert la séance à laquelle ont été présents 28 membres.

Etaient présents Mesdames et Messieurs :

Martial ALVAREZ - Christian AMIRATY - Philippe ARDHUIN - François BERNARDINI - Gérard BRAMOULLE - Christian BURLE - Emmanuelle CHARAFE - Gaby CHARROUX - Georges CRISTIANI - Olivier FREGEAC - David GALTIER - Gerard GAZAY - Jean-Pascal GOURNES - Didier KHELFA - Arnaud MERCIER - Danielle MILON - Pascal MONTECOT - Roland MOUREN - Didier PARAKIAN - Serge PEROTTINO - Catherine PILA - Henri PONS - Didier REAULT - Georges ROSSO - Michel ROUX - Martine VASSAL - Yves VIDAL - David YTIER.

Etaient absents et représentés Mesdames et Messieurs :

Daniel GAGNON représenté par Danielle MILON - Roland GIBERTI représenté par Gerard GAZAY - Nicolas ISNARD représenté par Didier KHELFA.

Etaient absents et excusés Mesdames et Messieurs :

Philippe GINOUX - Éric LE DISSES - Véronique MIQUELLY - Amapola VENTRON.

Madame la Présidente a proposé au Bureau de la Métropole d'accepter les conclusions exposées ci-après et de les convertir en délibération.

**ATCS-002-11664/22/BM**

### ■ Attribution d'une subvention à l'association Provence Promotion pour soutenir son programme d'influence - Approbation d'une convention 20386

Madame la Présidente de la Métropole Aix-Marseille-Provence sur proposition du Commissaire Rapporteur soumet au Bureau de la Métropole le rapport suivant :

Provence Promotion a lancé depuis 2019 un programme collectif d'influence visant à conforter la destination économique du territoire Aix-Marseille-Provence afin de répondre positivement aux déficits d'images que peut connaître parfois le territoire.

Ce programme vise à améliorer l'image économique du territoire tout en apportant aux décideurs l'ensemble des informations positives qui leur permettront d'asseoir leur décision d'implantation notamment en matière de recrutement.

En effet, le contexte dans lequel les territoires envisagent leur mise en valeur et leur promotion est très concurrentiel. Pour tout acteur chargé de la promotion économique, il est donc nécessaire d'être innovant afin de se démarquer de ses concurrents et améliorer l'efficacité de ses actions.

L'approche commerciale directe des cibles (entreprises, investisseurs, chargeurs, compagnies aériennes...) seule ne suffit pas à emporter des décisions si l'opinion des actionnaires, des directions générales, des financeurs, des prescripteurs publics et des grands médias économiques n'est a priori pas favorable au territoire.

Provence Promotion et les trois grands opérateurs de développement économique, le GPMM, Euroméditerranée et l'Aéroport Marseille Provence élabore ainsi un programme d'influence mettant en avant les réussites mondiales, les projets totems et le succès des nouveaux arrivants du territoire.

L'association a été soutenue l'an dernier à hauteur de 100 000 euros. Elle souhaite poursuivre son action et sollicite en conséquence l'attribution d'une subvention au titre de l'exercice 2022, dossier MGDIS N°1305

Après instruction, il est proposé d'attribuer à l'association Provence Promotion une subvention spécifique d'un montant de 100 000 €-

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer au Bureau de la Métropole de prendre la délibération ci-après :

**Le Bureau de la Métropole Aix-Marseille-Provence,**

**Vu**

- Le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- La loi n°2014-58 du 27 janvier 2014 de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles ;
- La loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République ;
- La délibération n°HN 001-8073/20/CM du Conseil de la Métropole du 17 juillet 2020 portant délégation de compétences du Conseil au Bureau de la Métropole.

**Oùï le rapport ci-dessus**

**Entendues les conclusions du Commissaire Rapporteur,**

**Délibère**

**Article 1 :**

Est attribuée une subvention spécifique à l'association Provence Promotion d'un montant de 100 000 euros pour son programme d'influence au titre de l'exercice 2022.

**Article 2**

Est approuvée la convention d'objectifs avec l'association Provence Promotion ci-annexée.

**Article 3 :**

Madame la Présidente de la Métropole, ou son représentant, est autorisé à signer cette convention.

**Article 4 :**

Les crédits nécessaires sont inscrits au budget principal 2022 de la Métropole Aix-Marseille Provence, sous politique B330, chapitre 65, nature 65748, fonction 64.

Cette proposition mise aux voix est adoptée

Certifié Conforme,  
La Vice-Présidente Déléguée,  
Attractivité du territoire,  
Tourisme

Danielle MILON